

Avec le soutien de la



Fédération Générale des PEP

Recherche-action

« Pour des loisirs choisis pour tous : *analyse et expérimentation de plateformes territoriales* »

Décembre 2016 à septembre 2019

Synthèse



1. Le porteur de projet, ses partenaires et ses soutiens

La Fédération Générale des PEP est un réseau associatif national centenaire (créé en 1915) reconnu d'utilité publique. Au travers de l'action de ses 123 associations, il accompagne plus de 1 300 000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles et intervient dans les domaines de la petite enfance, de l'Éducation, des loisirs, du social, du médico-social et du sanitaire, sur l'ensemble des départements français. Le réseau PEP mène, dans le respect de ses valeurs fondatrices qui sont la Laïcité, la Solidarité, l'Égalité et la Citoyenneté, des actions dans une dynamique inclusive de complémentarité et de transversalité de ses différents domaines d'activités. Ce périmètre unique dans le paysage associatif, permet en effet une approche globale de l'accompagnement des parcours de vie des personnes et d'intervenir concrètement et territorialement en faveur de l'inclusion des publics à besoins spécifiques sur tous les lieux et temps de vie des personnes.

Pour ce projet, la FGPEP a associé les expertises de l'Institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés (INSHEA) et de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) qui ont accompagné les travaux de leurs étudiants de Master 2 pour la réalisation des entretiens. Le Comité de pilotage intégrait des représentants du Comité Interministériel au Handicap (CIH), de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative (DJEPVA). Les travaux ont également été suivis par le Comité scientifique, en particulier par Hervé Benoit, Maître de conférences en sciences de l'éducation, rédacteur en chef de « La nouvelle revue - Éducation et société inclusives » à l'INSHEA, Emmanuelle Fillion, Professeure de sociologie à l'EHESP, Serge Thomazet, Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand et Danièle Zay, Professeure émérite de l'Université de Lille.

L'Association-réseau Promotion des Initiatives Sociales en Milieux Éducatifs (PRISME) était en charge de la réalisation des monographies et la société OBEA de finaliser les travaux monographiques et d'accompagner l'expérimentation du modèle de plateforme intégrée.

2. La démarche de projet

2.1- Rappel des objectifs initiaux du projet

Ce projet vise à identifier les processus limitant ou favorisant l'expression des désirs et aspirations des personnes en situation de handicap et la mise en œuvre de réponses adaptées et individualisées correspondant à ces aspirations. In fine, les analyses conduites visent la production d'un modèle organisationnel et fonctionnel intégré, permettant à la fois de favoriser l'expression du choix des personnes (le cas échéant, celui de leurs familles) dans une démarche d'empowerment et d'intervenir sur les environnements d'accueil de droit commun. Il s'agit de répondre aux aspirations et choix des personnes par la mobilisation des ressources du territoire. A terme, ce modèle de plateforme ressources à vocation à étayer la démarche des « territoires 100% inclusifs »¹ et la dynamique actuelle en faveur du décloisonnement des politiques publiques.

¹ Inscrite dans le projet une réponse accompagnée pour tous

2.2- Démarche projet et ressources mobilisés

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un processus de recherche-action, associant les acteurs professionnels à l'identification des freins et des leviers à la pratique de loisirs des personnes selon les territoires, et à la définition du modèle organisationnel et fonctionnel retenu pour la phase expérimentale. Il repose sur une première phase de recueil des données visant à identifier à la fois la pluralité des situations individuelles rencontrées et l'évolution des « trajectoires de loisirs », au regard des représentations et pratiques des professionnels et de dispositifs partenariaux existants, portés par les Associations membres de la FGPEP en relation avec leurs partenaires.

Ces dispositifs visent à favoriser la participation des enfants, des jeunes et des adultes à des activités de loisirs ou à intégrer les besoins et prestations relatifs aux loisirs dans l'accompagnement médico-social de ces derniers. Ils se sont développés de façon spécifique sur chaque territoire afin d'apporter une réponse locale et adaptée aux problématiques territoriales ou au contexte dans lequel ils s'inscrivent (milieu ordinaire ou secteur médico-social). Il s'est donc agi d'analyser les innovations locales et les solutions trouvées par les acteurs de terrain dans leur contexte territorial spécifique, en saisissant les difficultés des acteurs et d'en comprendre les raisons. Comprendre les spécificités locales, afin de proposer un modèle adaptable aux réalités locales, et de fait, généralisable.

La seconde phase de la recherche portant sur l'expérimentation du modèle de plateforme territoriale a été construite à partir du croisement des données issus des entretiens et monographies réalisés en phase 1.

Le principe de la recherche-action ayant pour ambition de créer une alliance particulière entre les parties prenantes, la seconde phase du projet correspond à l'expérimentation proprement dite du modèle de plateforme.

Le projet porté s'est déroulé en deux phases successives sur une période initialement définie de deux ans:

- 1) Phase 1** (février 2017 à septembre 2018)² : Sur cinq départements, Ariège, Manche, Eure et Loir, Tarn et Rhône (les 4 premiers bénéficiant d'un dispositif porté par les PEP) :
 - Recueil et analyse des envies et aspirations, des freins réels ou perçus, des personnes concernées et de leurs familles (enfants, jeunes, adultes, scolarisés ou vivant en milieu ordinaire ou en établissements).
 - Recueil et analyse des pratiques des professionnels afin d'identifier les processus limitant ou favorisant l'expression des désirs de ces personnes et leur participation à des loisirs de droit commun choisies.
 - Réalisation de monographies des dispositifs « pôles ressources handicap » PEP.
 - Analyse croisée en vue de la proposition d'un modèle de plateforme d'accompagnement global intégrée au territoire.
- 2) Phase 2** (septembre 2018 à septembre 2019) : Sur deux départements (Ariège et Tarn)
 - Expérimentation du modèle de plateforme sur deux territoires, selon les résultats de la phase 1.
 - Analyse et préconisations en vue d'un essaimage.

Outre les partenaires ou prestataires cités ci-dessus, la réalisation de ce projet s'est appuyée sur l'équipe interne de la FGPEP (chefs de projet et assistantes), renforcée par du personnel temporaire affecté à ce projet (coordonnateur scientifique, chargée d'études, étudiants stagiaires de M2 de l'EHESP et de l'INSHEA).

² Calendrier effectif

2.3- Description des résultats obtenus et productions réalisées

La première phase d'entretiens a permis d'interviewer 82 personnes, soit 37 professionnels et 45 familles et/ou personnes en situation de handicap (6) ; elle a été complétée par une phase additionnelle s'appuyant sur de l'observation participante et des entretiens collectifs in situ. Celle-ci avait pour objectif de recueillir directement la parole de personnes en situation de handicap. 29 enfants et 13 adultes ont été rencontrés et interviewés sur trois départements (Ariège, Eure et Loir et Manche) dans le cadre d'activités de loisirs.

Pour les familles, la prégnance des obstacles rencontrés pour accéder aux pratiques communes fait des loisirs des personnes en situation de handicap un espace de non-choix (les choix étant explicitement contraints voire imposés), en contradiction avec la représentation du loisir, partagée par tous, associant détente, plaisir, temps pour soi et liberté. La contribution des loisirs au développement global des personnes, également socialement partagée, est mise en exergue par ces familles, avec des attentes fortes en termes de socialisation, et donc de souhait, voire de revendication, de loisirs inclusifs, en milieu ordinaire.

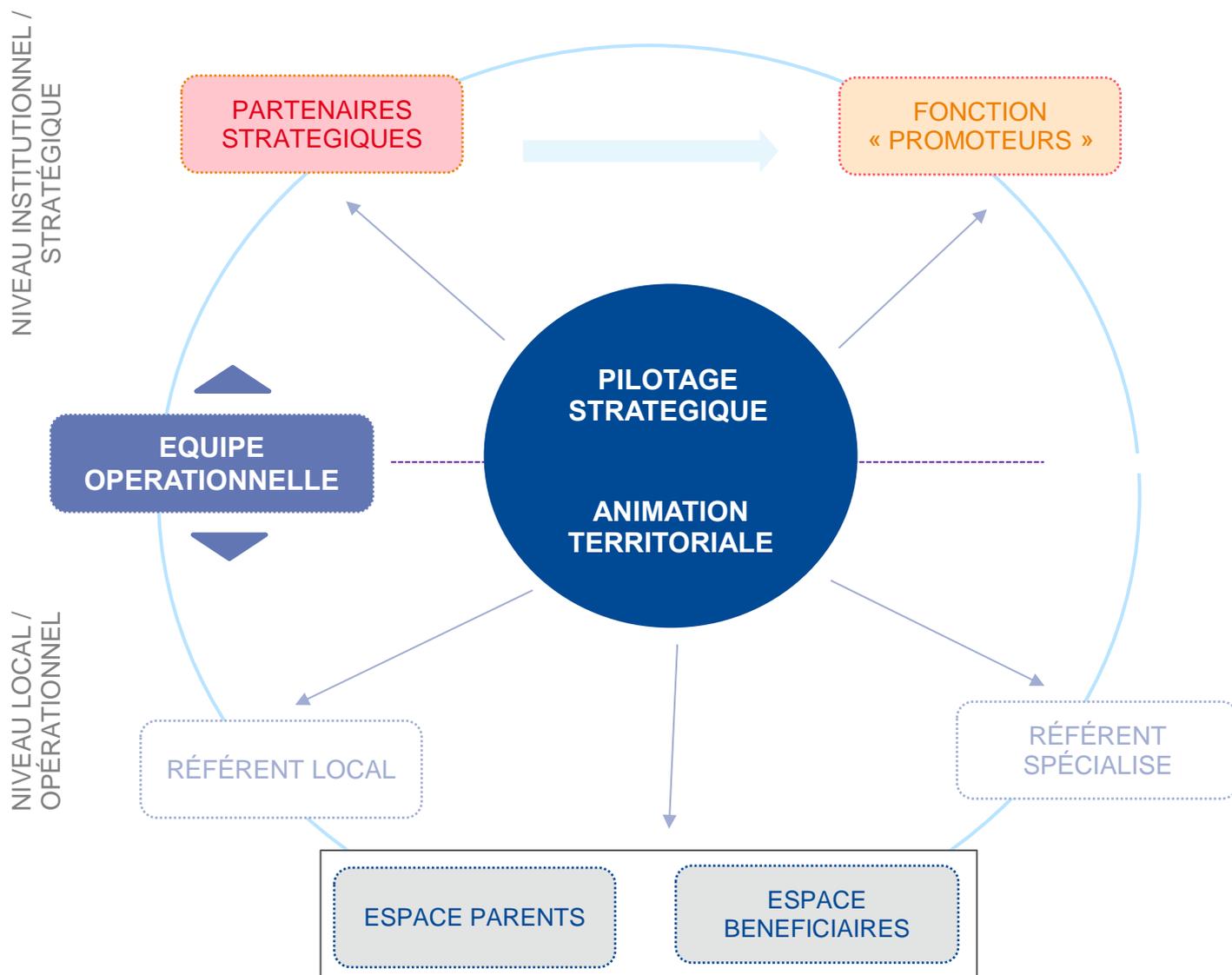
Les observations et entretiens réalisés, avec les enfants, les jeunes et les adultes permettent de confirmer l'hypothèse que le choix dans les activités de loisirs procède d'une attitude active, qui renvoie à l'expression d'une préférence construite qui dépasse le niveau de la spontanéité. En se basant sur les ressources existantes et mises à disposition par les familles et les professionnels, sur les propositions émanant de leurs pairs, les enfants, les jeunes et les adultes en situation de handicap opèrent une sélection parmi les options de loisirs qui s'offrent à eux. Le choix se construit ainsi à partir de leur ressenti et du sens qu'ils donnent à leur expérience.

Quant aux professionnels interrogés, ils envisagent le loisir comme un espace d'action et d'intervention, contraint par l'offre territoriale et la structuration des relations locales. Un accord doit être trouvé avec de nombreux autres professionnels ainsi qu'avec les familles. Les acteurs du champ des loisirs se sentent peu reconnus dans leurs compétences et expriment leurs difficultés et inquiétudes quant à l'accueil de personnes à besoins spécifiques.

Les monographies réalisées ont permis d'analyser la mise en place et le développement des différents dispositifs ciblés, impliquant au-delà des relations entre acteurs (y compris les familles et les personnes en situation de handicap), les organisations et les institutions. Sur les quatre départements étudiés, on observe 1- un contexte politique favorable : avec une inscription de l'accès aux loisirs pour tous dans les projets éducatifs ou schémas départementaux ; 2- une forte dynamique partenariale impliquant des acteurs de différents champs (selon les territoires, sport, vacances, culture...), autour de la mise en place d'actions et/ou de dispositifs avec des objectifs partagés. Ces dynamiques partenariales, à développer sur certains champs selon les territoires, nécessitent pour autant d'être coordonnées et pilotées pour une plus grande efficacité et visibilité.

Dans cette perspective, le modèle proposé de plateforme d'accompagnement global intégrée aux territoires vise à impliquer l'ensemble des parties prenantes (partenaires institutionnels, professionnels des différents champs du loisir et/ou du handicap, familles et personnes concernées) et à capitaliser sur les compétences et moyens existants afin de converger vers la construction d'une offre de service favorisant l'accès à des loisirs choisis pour tous. Les différentes composantes de ce modèle répondent aux problématiques identifiées par l'analyse des entretiens et articulent les différentes actions proposées (cf. schéma ci-dessous).

Schéma du modèle de plateforme



Description des composantes du modèle

■ NIVEAU INSTITUTIONNEL/STRATEGIQUE

PILOTAGE STRATEGIQUE

- Définit les priorités d'action en lien avec le dispositif
- Définit la politique de communication via la fonction « Promoteurs »

➤ PARTENAIRES STRATEGIQUES

Le partenariat stratégique impacte non seulement les pratiques des organisations, mais aussi les missions. Il repose sur la co-construction de solutions. Dans le cadre de ce dispositif, il doit donc dépasser le cadre de l'obtention de ressources financières complémentaires pour s'inscrire dans une réelle contribution au rayonnement et/ou à la consolidation du dispositif. Plus concrètement, il s'agit de rendre compte « qualitativement » et « quantitativement » (bilan financier, allocation des ressources, effets et résultats observés) des actions mises en place envers les familles.

> FONCTION « PROMOTEURS »

Composée de quelques partenaires stratégiques et d'un représentant de l'équipe opérationnelle, un groupe de travail pourra être formé autour de la « fonction de promoteurs ». Ce groupe restreint aura pour mission de travailler conjointement à la définition des axes de communication permettant la diffusion d'une culture commune et partagée sur le territoire. Au-delà de la « simple » production d'outils de communication et d'informations (affiches, flyers, plaquettes etc.) permettant de faire connaître les actions portées par le dispositif, l'objectif de cette communication est d'accompagner le changement de vision et des pratiques des professionnels face au handicap.

▪ NIVEAU LOCAL/OPERATIONNEL

ANIMATION TERRITORIALE

- Anime et coordonne le réseau de référents locaux et spécialisés sur le territoire
- Suit et organise les échanges entre les groupe parents et groupe bénéficiaire
- Relais la communication et la diffusion d'une culture partagée

> EQUIPE OPERATIONNELLE

Elle est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie au quotidien auprès des professionnels et des familles.

> REFERENT LOCAL

Pour lui conférer un réel ancrage local et favoriser la fluidité des parcours, la plateforme doit pouvoir s'appuyer sur des compétences locales pré identifiées. Dans chacune des structures d'accueil ou de loisirs de droit commun, membres du réseau de ressources, le référent local serait l'interlocuteur privilégié de la plateforme.

> REFERENT SPECIALISE

Les professionnels peuvent être confrontés à des publics ayant différents types de handicaps, impliquant dans certains cas un traitement/accompagnement spécifique. L'identification d'un référent spécialisé sur une activité (ex : club de foot, ...) ou d'un type de trouble (TED, autisme notamment) sur le territoire permettrait d'apporter des réponses adaptées aux demandes des familles et favoriserait le travail partenarial. Ces référents pourraient être associés au cas par cas aux réflexions et travaux organisés par la plateforme et/ou selon les besoins des professionnels accompagnés.

> ESPACE PARENTS

L'objectif est de partager et échanger des informations, des idées, des repères sur des situations rencontrées au quotidien, et permettre ainsi à tous les parents, d'exprimer les besoins et attentes et de s'appuyer sur des pairs. A partir de ces espaces de « *pair aidance* », il peut évoluer vers une fonction au sein de la gouvernance.

> ESPACE BENEFICIAIRES

La prise en compte de l'expression du bénéficiaire « direct », à savoir la personne en situation de handicap, enfant, jeune ou adulte, doit pouvoir s'appuyer également sur des espaces d'échanges entre pairs, de construction collective, espaces qui doivent pouvoir évoluer vers une participation à la gouvernance.

2.4- Les limites et difficultés rencontrées et actions mises en œuvres pour les surmonter

Deux types de difficultés ont été rencontrés, qui font directement écho aux enjeux de la problématique même de la recherche action :

- L'expression directe des personnes en situation de handicap s'est avérée complexe à recueillir, pour des raisons qui apparaissent moins liées aux altérations des possibilités d'expression ou de compréhension de ces personnes qu'aux situations de recueil de cette

expression. C'est pourquoi une phase additionnelle d'entretiens et d'observations a été nécessaire, en dehors du cadre familial ou institutionnel et en situation collective.

- La phase d'expérimentation du modèle a quant à elle été fortement « ralentie » tant par un contexte national riche d'études complémentaires menées concomitamment à la présente recherche³ et portant sur des dynamiques similaires, que par la prégnance de cultures institutionnelles très sectorisées. La traduction territoriale des politiques publiques portées au niveau national demande (par exemple Territoires 100 % inclusifs) par ailleurs un temps d'appropriation et se heurte à des résistances tant personnelles qu'organisationnelles. L'organisation de rencontres entre partenaires locaux, rencontres notamment initiés conjointement en Ariège par la CAF et les PEP 09, ont néanmoins ouvert un espace d'échanges. La participation de représentants de la FGPEP (Chefs de projets pilotes de la recherche) a permis d'apporter un éclairage national sur la dynamique de décroisement, appuyé par l'exemple de territoires ayant mis en place un pilotage et un financement pluri-institutionnel (Eure et Loire).

Aussi, dans l'attente de la stabilisation d'un comité de pilotage stratégique comprenant les acteurs institutionnels parties prenantes de l'accès aux loisirs des personnes en situation de handicap, la mise en place d'une animation territoriale, telle que proposée dans le modèle de plateforme, n'a pu être finalisée.

3. Méthode et résultats de l'évaluation interne et/ou externe

Nous avons privilégié une démarche évaluative de type « formative », autorisant la mise en œuvre d'ajustement « permanents ». L'instauration d'une relation de travail privilégiant le partage, « au fil de l'eau », des observations et analyses du conseil scientifique, du COPIL, des acteurs professionnels en charge des dispositifs étudiés et d'un réseau spécifiquement constitué d'experts impliqués dans l'accompagnement du public cible de notre étude. Parallèlement, la logique d'action retenue dans le cadre de notre projet, de même que le modèle générique produit, ont été présentés et soumis à la réflexion de l'ensemble des responsables de pôles ressource handicap, dans le cadre des regroupements et groupes de travail liés à cette mission nationale (séminaire national pour les *Pôles d'appui et de ressources* des 14 et 15 juin 2018, etc.). Si l'évaluation de l'impact de l'activité de la plateforme n'a pu être menée pour les raisons précitées, la phase expérimentale du projet a permis de contribuer efficacement à la genèse d'une dynamique d'ouverture et de coopération entre les différents partenaires institutionnels, autorisant à moyen terme la structuration d'une plateforme, agissant par son action, comme un opérateur de décroisement des politiques publiques en territoire. L'évaluation de l'efficacité de l'action du modèle sera naturellement initiée dès la mise en œuvre effective des modalités de gouvernance et de pilotage des plateformes, actuellement initiées sur les deux territoires expérimentaux.

³ Mission nationale accueil de loisirs et handicap (CNAF) et consultation nationale « *Ensemble pour une école inclusive* » (Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées/ ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse)

4. Bilan de l'action et suites données

Au regard de ces difficultés, la phase d'expérimentation a permis d'observer la dynamique de mise en œuvre du modèle de plateforme proposé, d'en identifier les leviers et les freins. L'essaimage du modèle, en lien direct avec le projet fédéral de la FGPEP s'avérant indispensable à la mise en œuvre d'une véritable dynamique inclusive à l'échelle territoriale, dans la mesure où ces dernières facilitent la mise en synergie des acteurs et le décloisonnement des politiques publiques à l'échelle locale. De fait, l'activité et l'efficacité des plateformes développées (ou en cours de développement) sur les territoires expérimentaux de l'Ariège et du Tarn seront mesurées et évaluées de sorte d'affiner le modèle. Cette évaluation sera parallèlement menée sur l'ensemble des territoires proposant ce type de plateforme et analysé par le groupe de travail fédéral spécifiquement installé dans le cadre de la structuration du réseau des pôles-ressources et plateformes handicap du réseau PEP.

La Fédération Générale des PEP se tient à votre disposition
pour tout complément d'information sur ce rapport.



Avec la participation de :

